

[http://agriculture.gouv.fr/enseignement agricole](http://agriculture.gouv.fr/enseignement_agricole)

BTSA

Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les capacités professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Conception et évaluation d'un projet ;
- Pilotage d'une entreprise et/ou d'un projet ;
- Organisation et Communication

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Horaires - formation initiale à temps plein

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet de formation et professionnel	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M 22 – Techniques d’expression, de communication, d’animation et de documentation	174 heures
	M 23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M 31 – Éducation physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M41 – Traitement de données	72,5 heures
	M42 – Technologies de l’information et du multimédia	43,5 heures
Prendre en compte le contexte professionnel	M51 - Diversité des agricultures et politiques publiques	87 heures
	M52 - Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial	43,5 heures
Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole	M53 - Gestion économique et financière de l’entreprise agricole	159,5 heures
	M54 - Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l’entreprise agricole	72,5 heures
	M55 - Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	43,5 heures
Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement	M56 - Stratégie de l’entreprise agricole	29 heures
Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité.	M57 - Fonctionnement d’un agroécosystème	87 heures
	M58 - Conduite de systèmes biotechniques	232 heures
Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité.	M59 - Construction d’un système biotechnique innovant	58 heures
Mises en situations professionnelles	M61 - Stage(s)	12 à 16 semaines
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M 71 - Module d’initiative locale	87 heures
TOTAL		1740 heures

Examen

Examen

Il comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

- Cinq épreuves sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation (CCF).

Épreuve E2 : Projet écrit d'un produit de communication
(épreuve de communication, expression et compréhension du monde) 3 CCF

Épreuve E3 : Langue vivante I 3 CCF

Épreuve E4 : Traitement de données 3 CCF

2 Épreuves professionnelles portant sur l'acquisition et la maîtrise des techniques économiques et de gestion de l'entreprise agricole (épreuve E5, 4 CCF) et sur la conduite et la construction de systèmes biotechniques (épreuve E6, 4 CCF)

- Deux épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints. Les coefficients et la nature de certaines épreuves peuvent varier selon l'option.

	Coefficient	durée
Épreuve E1 : Expression française et culture socio-économique (écrit)	6	3h30+0h30
Épreuve E7 intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel	12	0h50+0h25

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces 2 épreuves est éliminatoire.

Taux de réussite à l'examen (2015)

candidats présents : 2554

reçus : 2111

reçus : 82,65%

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle et le taux net d'emploi des diplômés est supérieur à 93% (cf enquête insertion à 33 mois, réalisée en 2013 sur les diplômés de 2010).

Profil d'emploi :

Le technicien supérieur en Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole peut occuper des emplois du type chef d'exploitation, chef de culture, responsable d'élevage, technicien d'expérimentation ou d'agriculture, contrôleur (qualité, aides, ..), technico-commercial.

Pour le titulaire du diplôme, l'installation agricole demeure l'orientation professionnelle la plus importante, parfois précédée d'une période de salariat dans une entreprise agricole ou dans les services à l'agriculture

Le chef d'exploitation est amené à prendre des décisions stratégiques, techniques, économiques et financières dans le respect des normes environnementales, des règles d'hygiène et de sécurité. Les activités de l'exploitation concernent la production agricole et/ou plusieurs activités connexes comme l'agrotransformation, les activités de services (travaux agricoles, activités d'accueil, ...). Le chef d'exploitation peut gérer une équipe de salariés et se voir confier par ses pairs des responsabilités au sein de la profession agricole.

La mission du technicien consiste à accompagner les agriculteurs en appliquant une méthodologie ou un protocole. Cet appui peut se rapporter aux champs technique et économique. Le technicien peut aussi conseiller les agriculteurs dans l'application de la réglementation, dans leur demande d'aide ou dans le cadre de dossiers de subventions.

Le technicien et le chef d'exploitation peuvent exercer leurs activités dans des entreprises d'une grande diversité, quant à leur secteur d'activité, statut (entreprise individuelle, coopérative, organisme privé ou public), taille, chiffre d'affaires...

Les poursuites d'études, notamment en licence professionnelle sont très fréquentes.

Pour accéder aux établissements publics et privés qui dispensent la formation BTSA/Analyse et conduite de systèmes d'exploitation, cliquer [ICI](#)